

## LES MISES EN ACCUSATION

La criminalité baisse. Après 30 ans de hausses ininterrompues, le taux de criminalité se décide enfin à descendre et nous en sommes encore aux toutes premières ébauches d'explication concernant ce phénomène « nouveau ». Comme l'a constaté Ouimet (2001), les recherches montrent une baisse généralisée en Amérique du Nord entre les années 1991 et 1999. Cette tendance a été constatée notamment par Sylvain Tremblay (1999) au Canada, lorsqu'il montre que le pays a connu en 1998 sa septième baisse de criminalité consécutive, atteignant son plus bas sommet depuis 1979. La situation a également été constatée dans la province de Québec (Ouimet, 2001). Le portrait de la criminalité dans la région administrative de la Capitale-nationale semble respecter la tendance généralisée de baisse de la criminalité. En effet, selon notre analyse la diminution importante du taux de crimes contre les biens aurait entraîné le taux global de criminalité vers une baisse entre 1990 et 1999 dans cette région.

Est-ce que cette baisse de la criminalité démontre une plus grande efficacité policière ? Le taux de criminalité ne permet pas de déterminer l'impact réel du travail policier. L'étude des mises en accusation peuvent sans doute compenser le manque du taux de criminalité. En effet, le taux de mise en accusation et le rapport accusation/crime peuvent être d'une très grande utilité afin d'évaluer le travail policier sur le territoire de la région administrative de la Capitale-nationale pour la période à l'étude. Par contre, tous les délits ne sont pas également faciles à résoudre (Ouimet et Tremblay, 1993). En effet, les crimes contre la personne sont généralement plus faciles à résoudre pour les policiers que les crimes contre les biens.

Nous tenterons donc de déterminer les tendances récentes (soit de 1990 à 1999) de la criminalité dans la région de Québec et dans déterminer le sens, en étudiant le taux de mise en accusation. Notre analyse se limitera à sept types de crimes seront et nous tenterons de comparer la tendance de la région administrative de la Capitale-nationale avec les tendances canadiennes et québécoises. De plus, nous effectuerons notre analyse en utilisant les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) recueillies par les corps de police de la région administrative de la Capitale-nationale pour la période à l'étude.

## **Les mises en accusation**

Les mises en accusation permettent également de bien évaluer et interpréter la criminalité d'une région. Nous utiliserons deux outils d'analyse utilisant le nombre de mises en accusation soit le taux d'accusation<sup>1</sup> et le rapport accusation/crime<sup>2</sup>. Selon certains chercheurs dont Ouimet et Tremblay (1993), ces représentations quantitatives de la réalité permettent d'évaluer l'efficacité des forces de l'ordre dans leur lutte au crime. Le rapport accusation/crime permet de déterminer globalement combien de crimes ont entraîné des mises en accusation. Comme nous l'avons fait précédemment, nous effectuerons notre analyse en divisant les mises en accusation en sept (7) grandes catégories soit les homicides, les agressions sexuelles, les voies de fait, les vols qualifiés, les introductions par effraction, les vols de véhicules moteurs et les infractions relatives aux drogues.

Il est entendu que le taux de criminalité contre les biens est largement supérieur à celui contre la personne. Donc, nous serions en droit de nous attendre à ce que le portrait du taux d'accusation soit sensiblement le même, soit que les taux concernant les crimes contre les biens dépassent ceux contre la personne<sup>3</sup>. Une analyse du tableau 2 sur les taux d'accusation ne confirme cependant pas cette hypothèse. En effet, l'addition des moyennes des taux d'accusation pour les crimes contre la personne (homicides, agressions sexuelles et voies de fait) est semblable à celle des crimes contre les biens (introduction par effraction et vols de véhicules à moteur), le premier étant de 2,69, le second de 2,58 accusations par 1000 habitants. Il est à noter que les deux catégories ayant les taux les plus élevés sont les voies de fait et les introductions par effractions, favorisant ainsi l'équilibre entre les crimes contre la personne et les crimes contre les biens.

---

<sup>1</sup> Le taux d'accusation se calcule en divisant le nombre d'accusé par la population générale de plus de 12 ans (criminellement responsable) pour ensuite multiplier par 1000.

<sup>2</sup> le rapport accusation/crime s'obtient en calculant le pourcentage d'accusation par le nombre de crimes

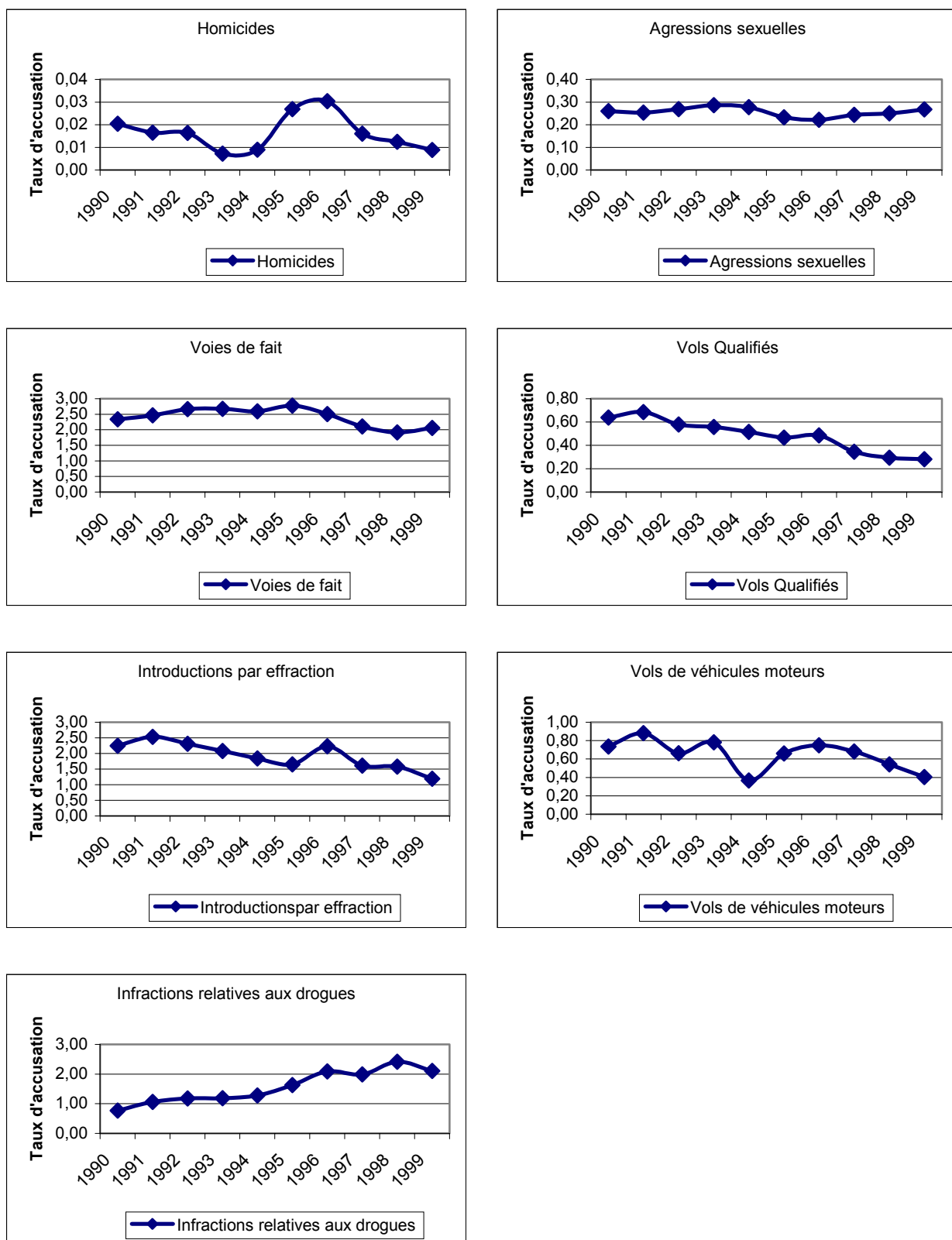
<sup>3</sup> Le vol qualifié est exclu des analyses, pouvant aussi bien être considéré dans l'une ou l'autre des catégories.

Tableau 2. Taux d'accusation (par 1,000 habitants)

Année	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols Qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules à moteur	Infractions relatives aux drogues
1990	0,02	0,26	2,34	0,64	2,25	0,73	0,77
1991	0,02	0,25	2,47	0,69	2,53	0,88	1,06
1992	0,02	0,27	2,66	0,58	2,31	0,66	1,18
1993	0,01	0,29	2,67	0,56	2,08	0,78	1,19
1994	0,01	0,28	2,59	0,51	1,84	0,37	1,28
1995	0,03	0,23	2,78	0,47	1,65	0,66	1,63
1996	0,03	0,22	2,51	0,49	2,23	0,75	2,09
1997	0,02	0,24	2,10	0,35	1,61	0,68	1,99
1998	0,01	0,25	1,91	0,29	1,58	0,54	2,42
1999	0,01	0,27	2,06	0,28	1,19	0,40	2,10

Qu'en est-il maintenant des tendances générales concernant le taux d'accusation ? Encore une fois, les crimes contre la personne et les crimes contre les biens subissent une évolution différente. Ainsi, les crimes de violence semblent vouloir se stabiliser, alors que les crimes contre la propriété sont à la baisse (il est à noter que les vols qualifiés sont également à la baisse). Aussi intéressant est le fait que les crimes relatifs aux drogues subissent une courbe ascendante lors de la dernière décennie. Plus spécifiquement, la figure 2, démontre que le taux d'accusation pour les agressions sexuelles demeure stable malgré de légères fluctuations. Pour sa part, le taux d'accusation pour les voies de fait, le plus élevé de toutes les catégories de crime, a augmenté légèrement de 1990 à 1995, soit de 2,34 accusations par 1000 habitants à 2,78 accusations par 1000 habitants, et a ensuite baissé de 1995 à 1999, soit de 2,78 accusations par 1000 habitants à 2,06 accusations par 1000 habitants. De plus, les vols qualifiés et les introductions par effraction ont vu leur taux d'accusation prendre une tendance à la baisse au courant de la décennie à l'étude. Par contre, le taux d'accusation pour les introductions par effraction a effectué un saut radical pour l'année 1996 ; de 1,61 accusations par 1000habitants en 1995, il passe à 2,23 accusations par 1000 habitants en 1996 pour redescendre ensuite à 1,61 accusations par 1000 habitants en 1997. De son côté, le

Figure 2. Taux d'accusation (par 1,000 habitants)



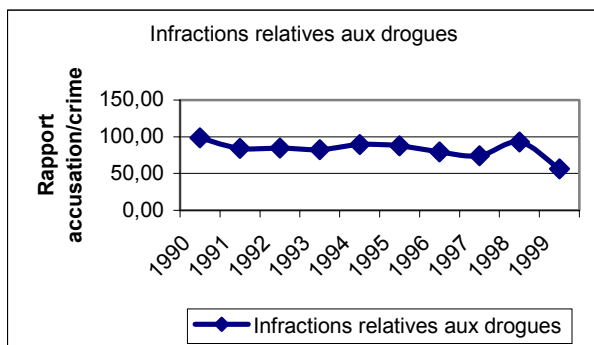
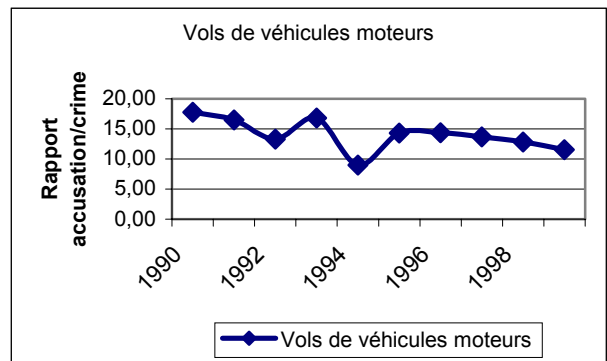
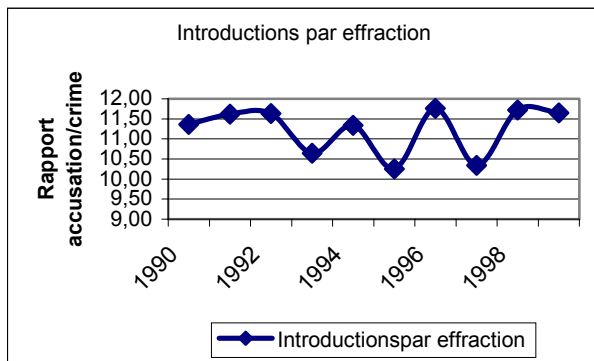
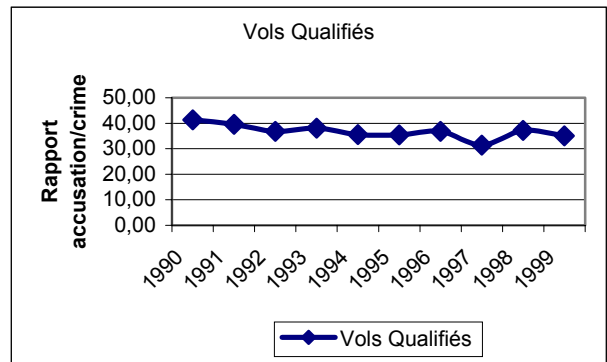
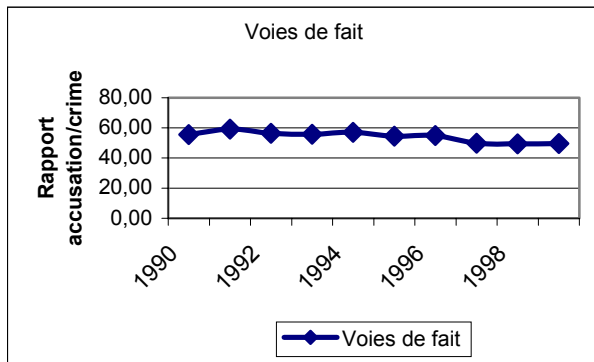
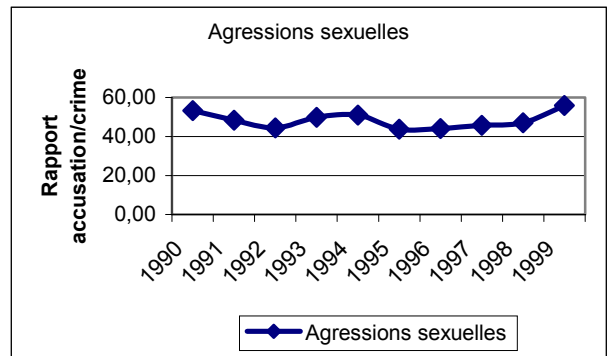
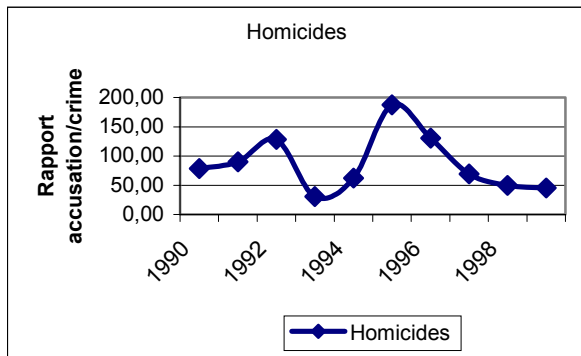
taux d'accusation pour les vols de véhicules à moteur oscille d'une année à l'autre quoique la tendance générale, pour les dix (10) années étudiées, est à la baisse. Par contre, le taux d'accusation pour les vols de véhicules moteurs a subi une chute impressionnante en 1994. En effet, le taux est passé de 0,78 accusations par 1000 habitants l'année précédente à 0,37 accusations par 1000 habitants en 1994, pour ensuite remonter à un taux de 0,66 accusations par 1000 habitants. Comme pour le taux de criminalité, le taux d'accusation pour les infractions relatives aux drogues a effectué une hausse régulière et importante, le taux ayant plus que doublé en dix (10) ans.

Tableau 3. Rapport accusations/crimes (en %)

Année	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols Qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules à moteur	Infractions relatives aux drogues
1990	78,57	53,23	55,49	41,35	11,37	17,78	98,57
1991	90,00	48,42	59,20	39,55	11,62	16,51	84,21
1992	128,57	44,44	56,44	36,85	11,64	13,31	84,54
1993	30,77	49,84	55,78	38,05	10,64	16,79	82,40
1994	62,50	50,99	57,05	35,52	11,34	9,00	89,43
1995	187,50	43,77	54,41	35,47	10,25	14,30	87,83
1996	130,77	44,13	54,89	36,76	11,76	14,36	79,54
1997	69,23	45,67	49,73	31,39	10,34	13,64	74,18
1998	50,00	47,00	49,27	37,16	11,72	12,83	93,07
1999	45,45	55,93	49,68	35,11	11,65	11,54	56,39

Pour sa part, le rapport accusation/crime suit généralement les mêmes tendances que le taux d'accusation. Pour les homicides par exemple, il y a une très grande fluctuation compte tenu du nombre très faible d'homicides commis annuellement sur le territoire de la région 03. Lorsque le nombre de mises en accusation et de crimes est trop faible, comme c'est le cas pour les homicides, le rapport accusation/crime ne peut être d'aucune utilité analytique. Cependant, la moyenne des rapports accusation/crime, sur notre période de dix (10) ans, permet de constater que la majorité des homicides aboutissent à des mises en accusation, soit 87,34% accusation par crime. Pour leur part, les introductions par effraction récoltent la palme du moins grand nombre de mises en accusation par crime commis, c'est-à-dire en moyenne 11,23% accusation par crime. Les vols de véhicules moteurs suivent ensuite avec un rapport de 14,01% accusation par crime commis. Exception faite des vols qualifiés, se situant à cheval entre les crimes de violence et les crimes contre la propriété, les rapports accusation/crime sont beaucoup plus élevés pour les crimes contre la personne que pour les crimes contre la propriété. De plus, malgré une hausse impressionnante du taux d'accusation

Figure 3. Rapport accusations/crimes (en %)



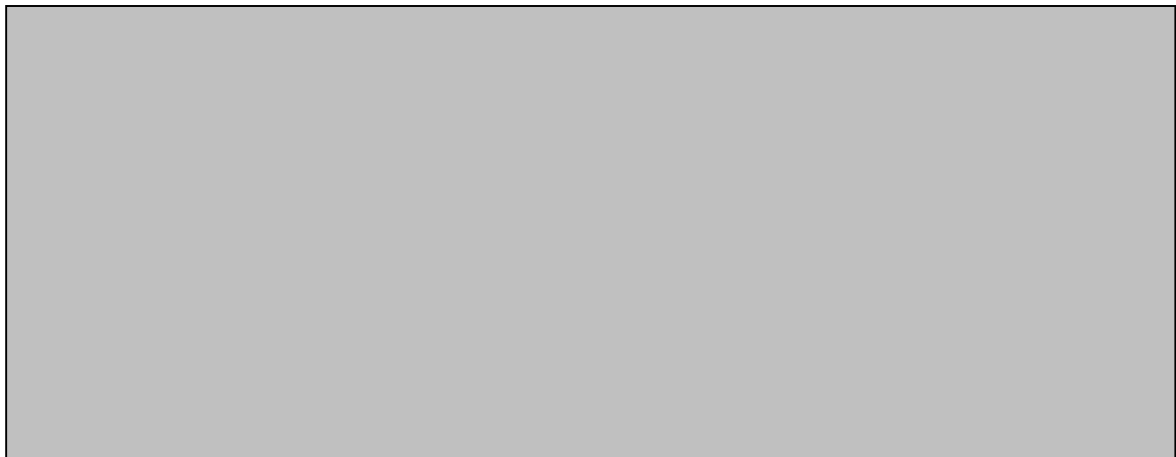
pour les infractions relatives aux drogues, le rapport accusation/crime est demeuré relativement stable, subissant même une baisse importante en 1999. En effet, le rapport accusation/crime est passé de 98,57% accusation par crime en 1990 à 56,39% accusation par crime en 1999.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, le taux d'accusation pour les crimes contre la propriété n'est pas supérieur au taux d'accusation pour les crimes contre la personne. D'ailleurs, ce constat en dévoile un autre lorsque l'on calcule le rapport accusation/crime. En effet, les résultats obtenus pour le rapport accusation/crime démontrent que la certitude de la mise en accusation est beaucoup plus élevée pour les crimes de violence, en incluant les vols qualifiés. Cette démonstration statistique tend à confirmer un principe reconnu en criminologie: les risques de sanctions pénales sont beaucoup plus élevés pour les crimes de violence, ou crimes contre la personne, que pour les crimes contre la propriété. Cette différence majeure entre les crimes de violence et les crimes contre la propriété au sujet des rapports accusation/crime est en partie due à des considérations sociales et administratives. En effet, les victimes d'introductions par effraction doivent généralement obtenir un rapport policier pour pouvoir profiter de leur couverture d'assurance tandis que les victimes de vols de véhicules moteurs doivent, au Québec, obtenir une confirmation de vol par un corps de police pour obtenir une autre plaque d'immatriculation. Ces obligations administratives augmentent le taux de reportabilité et, par le fait même, diminuent la proportion de la criminalité inconnue des statistiques policières pour ces types de crime. Par ailleurs, la position des crimes contre la personne dans le système pénal explique en partie la différence des rapports accusations/crimes entre les deux catégories de crime. En effet, les crimes de violence sont souvent plus faciles à résoudre pour les corps policiers et ce, pour de multiples raisons comme une plus grande accessibilité des témoins des différents crimes, un plus grand nombre de preuves physiques ou encore par une volonté plus grande des diverses administrations pénales de contrer ces crimes dits violents.

---

## **Bibliographie**

- Ouimet, M. (2001). « Réflexions sur la baisse de la criminalité au Québec ». Conférence d'ouverture au 30e congrès de la Société de criminologie du Québec.
- Ouimet, M. et Tremblay, P. (1993) « Commentaires sur la criminalité » dans *Statistiques 1992 : Criminalité et application des règlements de la Circulation*, Ministère de la Sécurité Publique, Québec.
- Tremblay, S. (1999). *Statistiques de la criminalité au Canada, 1998*, Bulletin Juristat. Vol. 19, no 9.



## ANNEXE

### Taux de criminalité : Nombre de crimes

Année	Homicide	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols Qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules moteurs	Infractions relatives aux drogues
1990	14	263	2269	832	10664	2227	491
1991	10	285	2267	943	11852	2901	798
1992	7	333	2592	863	10888	2734	886
1993	13	319	2655	812	10846	2585	926
1994	8	304	2533	808	9066	2267	918
1995	8	297	2847	733	8983	2574	1191
1996	13	281	2558	740	10598	2925	1691
1997	13	300	2373	618	8720	2807	1731
1998	14	300	2184	444	7574	2378	1674
1999	11	270	2343	450	5787	1976	2410

### Mise en accusation : Nombre d'accusés

Année	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols Qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules moteurs	Infractions relatives aux drogues
1990	11	140	1259	344	1212	396	484
1991	9	138	1342	373	1377	479	672
1992	9	148	1463	318	1267	364	749
1993	4	159	1481	309	1154	434	763
1994	5	155	1445	287	1028	204	821
1995	15	130	1549	260	921	368	1046
1996	17	124	1404	272	1246	420	1345
1997	9	137	1180	194	902	383	1284
1998	7	141	1076	165	888	305	1558
1999	5	151	1164	158	674	228	1359

### Féminité : Nombre de femmes

Années	Homicides	Voies de fait	Agressions sexuelles	Vols qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules à moteur	Infractions relatives aux drogues
1990	0	84	1	8	19	6	37
1991	0	88	1	11	22	8	74
1992	2	93	3	18	32	3	108
1993	0	103	1	11	20	8	69
1994	1	112	0	6	31	2	63
1995	3	108	4	12	26	3	141
1996	1	81	2	23	44	10	102
1997	1	84	4	8	21	6	112
1998	1	65	3	11	24	9	151
1999	2	98	1	9	22	6	126

Taux d'accusation des femmes (par 100,000 habitants)

Année	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules à moteur	Infractions relatives aux drogues
1990	0,00	0,00	0,38	0,03	0,09	0,02	0,16
1991	0,00	0,01	0,35	0,04	0,13	0,04	0,28
1992	0,01	0,01	0,40	0,07	0,13	0,02	0,42
1993	0,00	0,00	0,43	0,06	0,11	0,03	0,33
1994	0,00	0,00	0,48	0,02	0,14	0,01	0,27
1995	0,01	0,01	0,45	0,05	0,10	0,03	0,57
1996	0,00	0,01	0,37	0,09	0,18	0,06	0,44
1997	0,00	0,02	0,37	0,03	0,10	0,03	0,46
1998	0,00	0,01	0,33	0,04	0,12	0,04	0,67
1999	0,01	0,00	0,47	0,03	0,12	0,03	0,59

Délinquance juvénile : Nombre de juvéniles

Année	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols Qualifiés	Introductions par effraction	Vols de véhicules moteurs	Infractions relatives aux drogues
1990	0	24	199	42	307	142	61
1991	1	18	175	64	463	211	53
1992	0	24	242	63	424	122	85
1993	0	31	172	33	418	142	208
1994	0	32	213	27	342	81	214
1995	0	20	310	35	343	91	221
1996	0	16	308	43	419	150	309
1997	3	40	291	40	359	115	348
1998	0	31	282	28	355	112	387
1999	0	36	291	28	253	71	433

Taux de criminalité global de la région de Québec (pour le plaisir)

